



## Appel délai pour conclure

-----  
Par Pasta

Bonjour,

Je suis en procédure d'appel et je suis l'intimé

le délai pour rendre les conclusions à la cours d'appel est fixé au lundi 27/03.

L'appelant à conclu cet été et nous avons conclu en dernier en octobre, l'appelant peut il déposer de nouvelles conclusions avant lundi ? cordialement

-----  
Par Indigo

Bonjour Pasta,

Lorsque vous indiquez

« L' appelant à conclu cet été et nous avons conclu en dernier en octobre, l'appelant peut il déposer de nouvelles conclusions avant lundi ?" »

Tant que la clôture n'a pas été prononcée par le Juge saisi du dossier, de nouvelles conclusions peuvent être signifiées.

Cordialement,